

Paris, le 7 mars 2011

Communiqué de presse

Amélioration de la prise en charge de la douleur: la Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets

Fondation au service des grands enjeux de santé publique, la Fondation CNP Assurances soutient, depuis 1999, des projets visant à faire progresser rapidement en France l'amélioration de la prise en charge de la douleur physique à tous les âges de la vie, qu'il s'agisse de douleur de l'enfant, de l'adulte ou de la personne âgée, de soins palliatifs, en médecine de ville comme à l'hôpital.

La Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets sur le thème de la lutte contre la douleur.

Il vise à soutenir des initiatives concrètes, innovantes et pérennes favorisant la promotion des bonnes pratiques de prise en charge de la douleur et des stratégies de soins centrées sur le patient ainsi que leur évaluation.

A titre d'exemple, il peut s'agir d'initiatives conduisant à :

- une meilleure évaluation et prévention de la douleur,
- une réponse thérapeutique rapide et efficace pour soulager la douleur,
- une réduction de la nociception*,
- une application systématique des protocoles analgésiques reflétant l'état actuel des connaissances,
- une mise en œuvre des programmes d'assurance qualité dans la prise en charge de la douleur,
- une évolution des pratiques en matière d'amélioration de la prise en charge de la douleur.

Cet appel à projets est destiné aux équipes médicales et aux associations soucieuses d'améliorer la prise en charge de la douleur. Pour toute demande de subvention, un **dossier de candidature** complet devra être adressé à la Fondation CNP Assurances.

Pour présenter un projet :

- **Télécharger l'appel à projets et le dossier de candidature sur le site** <http://www.cnp.fr> Rubrique « Fondation et Mécénat » / « Fondation CNP Assurances » / « Lutte contre la Douleur » / « Appel à projets »
ou les demander par courrier à : Fondation CNP Assurances – 4, place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15 **ou encore par courriel** à : fondation@cnp.fr
- **Remplir le dossier de candidature et renvoyer à la Fondation :**
 - un exemplaire par courrier à l'adresse suivante : Fondation CNP Assurances 4, place Raoul Dautry – 75716 PARIS Cedex 15
 - **et** un exemplaire par courrier électronique (version non protégée en format Word) à : fondation@cnp.fr

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 17 septembre 2011.

Les critères essentiels de sélection des projets sont leur utilité directe pour les malades et leur famille ou pour la collectivité, ainsi que leur caractère d'innovation ou d'originalité. Les projets doivent avoir une dimension d'intérêt général, de pérennité et/ou de reproductibilité. Ils doivent s'insérer dans un programme d'actions et donner lieu à une réalisation concrète dans les deux ans suivant leur acceptation par le Comité de sélection de la Fondation CNP Assurances.

Attention, la Fondation CNP Assurances ne finance pas :

- Les projets de recherche fondamentale.
- Les sollicitations personnelles.
- Les dépenses de fonctionnement récurrentes de structures ou d'associations.
- Les manifestations ponctuelles, l'organisation de colloques, de congrès...
- Les projets internationaux. Toutefois, dans le cadre de la réalisation d'une étude à dimension internationale, le projet mené sur le territoire français peut être éligible au soutien de la Fondation.

Dotée chaque année de plus de 530 000 euros de subvention, la Fondation CNP Assurances s'appuie pour le choix de ses actions sur l'expertise de son Comité exécutif, composé de représentants de l'entreprise et de spécialistes dans le domaine de la douleur.

** La nociception est le processus sensoriel à l'origine du message nerveux qui provoque la douleur.*

Contacts presse :
Florence de Montmarin
☎ 01 42 18 86 51
Tamara Bernard
☎ 01 42 18 86 19
servicepresse@cnp.fr